

ment continu dans la criminalité de l'enfance, donnait encore la priorité aux adultes. L'augmentation pour les garçons correspondait à 139 p. c., pour les filles à 117 p. c. Les adultes, au contraire, voyaient leurs délits tripler, passer de 100 à 400. L'augmentation cependant était déjà très grande pour l'enfance, si l'on songe que de tout temps la population enfantine, de 7 à 16 ans, a été bien inférieure à la population adulte; cette augmentation de la criminalité enfantine n'a fait que s'accroître depuis 1880, et maintenant ELLE DÉPASSE presque du double celle des adultes. En 1882, 174,815 majeurs prévenus; en 1892, 203,855; en 1882, 5,805 enfants poursuivis; en 1892, 7,148. Aussi, pour les adultes une augmentation correspondant au neuvième du nombre primitif; pour les enfants, elle atteint presque le quart.

« En 1880, on trouvait déjà 55 suicides d'enfants. La progression est depuis lors constante, elle était de 62 en 1886 et de 87 en 1892. » (J. Bonzon, *Le Crime et l'École*, pages 32, 40, 43.)

Plus tard, la Correspondance générale de l'instruction primaire portait à plus de 100 le nombre des suicides d'enfants.

* *

Citons encore le témoignage d'un philosophe éminent, un des esprits les plus dégagés de ce temps, M. Fouillée :

« C'est pour avoir systématiquement exclu de l'enseignement primaire, ces deux facteurs primordiaux (la